

# ARVIGE

Association régie par les lois du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du 21 août 2003

Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le quatorze juin à dix-huit heures, les membres de l'association ARVIGE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Paris – 48-50 rue la Boétie, sur convocation qui leur avait été faite conformément aux statuts de l'association.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves CHEVILLOTTE, Président du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Parmi ses membres sont notamment présents, outre Monsieur Daniel GONZALEZ, Vice-Président, quatre membres du Conseil d'administration d'ARVIGE à savoir :

Monsieur Michel CRESP,  
Monsieur Bernard NORMAND,  
Monsieur Jean-Claude PICHON,  
Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA.

Trente-cinq adhérents étant présents et mille huit cent soixante dix représentés, le quorum est atteint. L'Assemblée Générale Ordinaire d'ARVIGE peut, en conséquence, valablement délibérer sur première convocation.

Les convocations à la présente assemblée ont été adressées individuellement dans les relevés de situation de fin d'année des contrats. L'association ARVIGE a en effet négocié avec l'assureur PREDICA ce mode d'envoi afin d'en limiter les frais.

Le Président ouvre la séance et désigne Madame Nelly LALAURETTE en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Approbation des comptes annuels de chaque plan,
- Approbation des comptes annuels de l'association,
- Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs,
- Approbation du budget de l'association et des plans,
- Nominations et renouvellements de mandats,
- Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de l'association.

- Le rapport annuel du Conseil d'administration et des Comités de surveillance.
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Après avoir rappelé les missions incombant respectivement au Conseil d'administration et aux Comités de surveillance, le Président présente à l'assemblée l'ensemble des membres composant le Conseil d'administration et les Comités de surveillance.

Il porte à la connaissance de l'Assemblée Générale le départ de Monsieur Benoit LEDUC, membre du Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité, et présente Madame Karine BOURGUIGNON cooptée par le Comité de surveillance pour le remplacer.

Est également rappelé à l'assemblée que le site internet d'ARVIGE, propose des informations sur l'actualité de l'association ([www.arvige.asso.fr](http://www.arvige.asso.fr)) et que peuvent être consultés notamment les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des Comités de surveillance, le rapport annuel, les procès verbaux des assemblées.

Le Président présente ensuite le rapport annuel de l'exercice 2015.

#### ⊕ Le marché des PERP :

Au cours de l'année 2015, 109 000 nouveaux PERP ont été souscrits auprès des sociétés d'assurances, soit une hausse de 5% par rapport à 2014, ce qui porte le nombre de plans en phase de constitution à plus de 2,3 millions à la fin de l'année.

#### ⊕ L'activité des PERP de PREDICA :

PREDICA est le premier acteur du marché du PERP avec 18% de parts de marché sur la collecte et 28% de parts de marchés sur les encours.

L'association compte près de 690 000 adhérents.

En 2015, 14 437 nouvelles adhésions ont été enregistrées, dont 12 415 pour Plan Vert Vitalité et 2 022 pour Plan velours.

Le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 3 724 pour Plan Vert Vitalité et 926 pour Plan Velours.

Le total des encours tous plans confondus est de 4,023 milliards d'euros à fin 2015.

#### ⊕ Les réclamations :

En 2015, ARVIGE a enregistré 318 réclamations.

Ces réclamations ont porté principalement sur le rachat du contrat pour cas de force majeure (demande de dérogation), la compréhension du contrat par le client, l'impossibilité de sortir totalement en capital lors du départ en retraite.

#### ⊕ Les comptes 2015 :

Il est rappelé que :

- les ressources ainsi que les dépenses sont réparties entre l'association et les trois Comités de surveillance ;
- les ressources proviennent d'un prélèvement annuel sur l'encours de chaque plan ;
- en fin d'exercice, si les ressources n'ont pas été toutes consommées, le solde créditeur est reversé au plan.

Au titre de l'exercice 2015, les dépenses de l'association et des deux plans d'un montant de 92 921,21 euros sont restées stables et sensiblement similaires à celles engagées en 2014 pour le bon fonctionnement de l'association.

Le Président informe l'assemblée des indemnités de présence versées en 2015 aux administrateurs pour leur participation à quatre Conseils, soit 3 900 euros et aux membres des Comités de surveillance, pour leur participation à quatre comités, soit 5 700 euros. Ces indemnités ont été versées conformément aux limites fixées par l'Assemblée Générale du 30 mai 2007.

Les comptes 2015 présentés font apparaître en fin d'année des soldes créditeurs de :

- 24 208,88 euros sur le compte d'ARVIGE
- 14 061,36 euros pour Plan Vert Vitalité
- 1 186,00 euros pour Plan Velours
- 24 218,70 euros pour le Livret A

Le Président présente ensuite les travaux du Conseil d'administration et des Comités de surveillance au cours de l'exercice 2015.

Le Conseil s'est réuni à quatre reprises. Au cours de ces réunions le Conseil a principalement discuté du financement et du fonctionnement de l'association (budget et comptes), de l'activité de l'association, de l'organisation de l'Assemblée Générale Annuelle et du renouvellement des mandats des administrateurs.

Les Comités de surveillance se sont également réunis à quatre reprises et ont examiné l'activité et la commercialisation des PERP lors de chaque réunion.

Ils ont fait diligenter un audit actuariel pour les deux PERP auprès du Cabinet FIXAGE qui a présenté son rapport et ses conclusions aux Comités.

Ils ont émis des avis sur la gestion des plans par l'assureur. Ils ont également examiné la gestion financière et la politique d'investissement de l'assureur, l'évolution des contrats, la performance des unités de compte.

Il est ensuite donné lecture des avis rendus par les deux Comités de surveillance.

Ces avis portent sur les comptes annuels du plan, l'équilibre actuariel du plan, l'administration et l'orientation de gestion de l'assureur dans le contexte économique et financier de l'année 2015.

Le Président invite ensuite Emmanuel TASSIN, actuaire agréé du Cabinet FIXAGE à présenter un exposé sur les études actuarielles des PERP, dont la première partie est axée sur la situation des PERP d'ARVIGE au 31 décembre 2015 et la seconde sur la gestion prudente des PERP d'ARVIGE.

A la suite de cette intervention, le Président remercie Emmanuel TASSIN et invite l'assemblée à la séance des « questions/réponses ».

Le Président propose ensuite de procéder au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour. Il rappelle que toutes les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

### **PREMIERE RESOLUTION**

#### *Approbation des comptes annuels de chaque plan*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes de l'Assureur et de l'avis des comités de surveillance approuve les comptes annuels des plans.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### *Approbation des comptes annuels d'ARVIGE pour l'exercice clos le 31 décembre 2015*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes d'ARVIGE, approuve les comptes annuels de l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

#### *Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'association pour l'exercice 2015, approuve les termes dudit rapport et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

#### *Approbation du budget de l'association et des plans*

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2017 de 110 000 euros réparti respectivement entre :

- ARVIGE	70.000 euros
- PLAN VERT VITALITE	25.000 euros
- VELOURS	15.000 euros

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **CINQUIEME RESOLUTION**

### *Délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe*

L'Assemblée Générale, délègue au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois maximum, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, dans les matières suivantes et à condition que les modifications apportées soient non essentielles :

- adaptation des contrats directement liée à des modifications réglementaires ;
- ajout ou modification de supports financiers dans les plans en unités de compte ;
- augmentation de garanties facultatives ou non payantes et ajout d'options ;
- rationalisation des options financières ;

Et plus généralement toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **SIXIEME RESOLUTION**

### *Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat de la société PriceWaterHouseCoopers-Audit, domiciliée 63 rue de Villiers à Neuilly sur Seine 92200, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **SEPTIEME RESOLUTION**

### *Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant*

L'Assemblée Générale nomme, en remplacement de Monsieur Yves NICOLAS, dont le mandat est arrivé à échéance, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU, domicilié 63 rue de Villiers à Neuilly sur Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **HUITIEME RESOLUTION**

### *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves CHEVILLOTTE*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat d'administrateur de Monsieur Yves CHEVILLOTTE.

**Cette résolution est adoptée à la majorité (une abstention et un votre contre).**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'administrateur  
et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours  
de Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat d'administrateur et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA ne prenant pas part au vote.**

### **DIXIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'administrateur  
et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours  
de Monsieur Daniel GONZALEZ*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat d'administrateur et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de Monsieur Daniel GONZALEZ.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Daniel GONZALEZ ne prenant pas part au vote.**

### **ONZIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité  
de Madame Fabienne PANNET*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité de Madame Fabienne PANNET.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DOUZIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité  
de Monsieur Roland LACOMBE*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité de Monsieur Roland LACOMBE.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Roland LACOMBE ne prenant pas part au vote.**

### **TREIZIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours  
de Monsieur Didier ROUSSEL*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de Monsieur Didier ROUSSEL.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Didier ROUSSEL ne prenant pas part au vote.**

### **QUATORZIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours  
de Monsieur Jean-Louis SCHWEITZER*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de Monsieur Jean-Louis SCHWEITZER.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Jean-Louis SCHWEITZER ne prenant pas part au vote.**

### **QUINZIEME RESOLUTION**

*Ratification de la cooptation de Madame Karine BOURGUIGNON  
Renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité de  
Madame Karine BOURGUIGNON*

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Madame Karine BOURGUIGNON en remplacement de Monsieur Benoit LEDUC, démissionnaire, en qualité de membre du comité de surveillance PLAN VERT VITALITE, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour et renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, son mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, Madame Karine BOURGUIGNON ne prenant pas part au vote.**

### **SEIZIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de séance.



**Le Président**  
**Yves CHEVILLOTTE**